



Evaluation des incidences Natura 2000

Val d'Arquet Est

1. Rappel des enjeux du site

NATURA 2000 (réseau mis en place en application des directives européennes Oiseaux de 1979 et Habitats de 1992) est un ensemble de sites naturels proposés par chaque état membre pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et/ou de leurs habitats.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ». Concernant la désignation des ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau NATURA 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC.

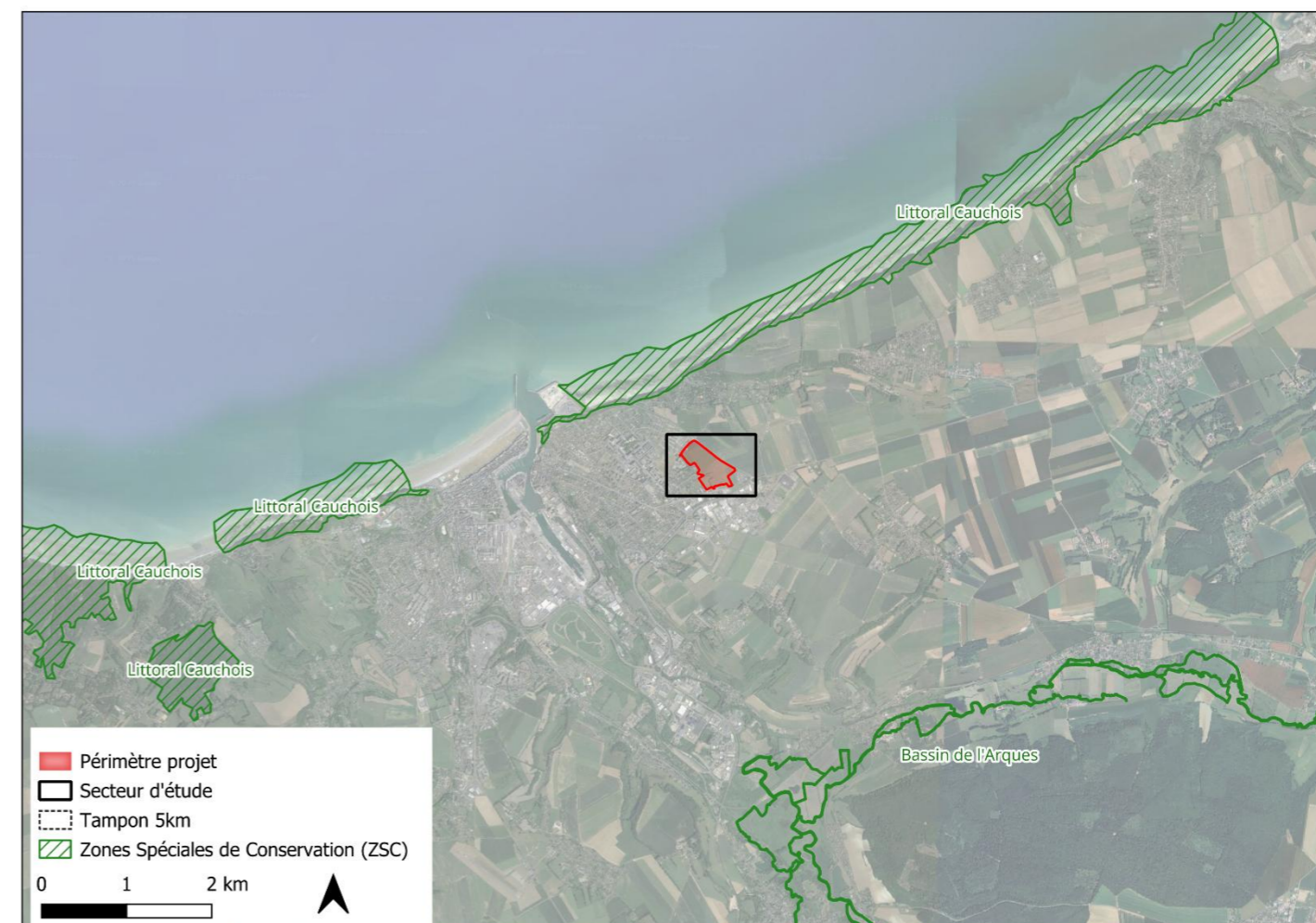
La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un arrêté ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission européenne. Au-delà de la mise en œuvre d'un réseau écologique cohérent d'espaces représentatifs, la Directive « Habitats » prévoit :

- Un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
- Une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- Une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne (article 17).

Le site du projet n'est pas concerné par la protection Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du Littoral Cauchois (FR2300139), localisée à 650 m au Nord du secteur d'étude et associée aux milieux marins

Figure 1 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches du secteur d'étude (DREAL Normandie)



2. Incidences du projet sur les sites Natura 2000

L'incidence du projet sur le site Natura 2000 du littoral Cauchois n'est pas considéré comme significative compte tenu de la distance au projet (650m), de la nature du projet, de ces impacts qui n'ont pas d'incidence directe ou indirecte sur la façade littorale et que les habitats relevés sur le site (plateau agricole ouvert à semi-ouvert et terrains artificialisés) ne sont pas représentatifs de ces espaces.

Les incidences du projet notamment en phase travaux (circulation chantier, bruit, poussières, ...) seront restreints au périmètre projet.

Le projet n'a donc pas d'incidence sur les enjeux de protection ou de préservation des sites Natura 2000 ou des espèces qui les fréquentent.